

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 17 mai 2024</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 17 mai 2024</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p>Séance du 28 mai 2024</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Estelle LECOFFRE</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Douglas VERSCHEURE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sabrina LOOTVOET – Sandrine LORIO – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Sandrine DEMAUDE – Annick CROQUELOIS – Patrick POTEL – Jean-Bernard BONDUELLE – Jérôme LEMBOUCHER – Antoine TUSO</p> <p>Absents : Didier VANDAELE (pouvoir à Marjory DELAVAL) – Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) – Monique VALENTIN (pouvoir à Sandrine DEMAUDE) – Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON) – Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Antoine TUSO) – Sophie WAROT (pouvoir à Laurent DENIS)</p>
--	--

2024/28

OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N1

Des crédits au chapitre 77 – PRODUITS SPECIFIQUES, en recettes de fonctionnement, ont été affectés par erreur. S'agissant d'un remboursement de l'assurance concernant la dégradation de matériel suite aux intempéries, un titre au compte 775 est à effectuer mais les crédits ne sont pas à prévoir.

Il convient de procéder ainsi :

Recettes de fonctionnement : Chapitre 77 775 – Produits des cessions d'immobilisations :
- 17 470,94 €

Chapitre 70 70632 – Redevances services à caractère loisir :
+ 4 367,73

Chapitre 70 7067 – Redev. services periscolaires et enseign. :
+ 4 367,73

Chapitre 74 74718 – Autres participations Etat : + 4 367,74

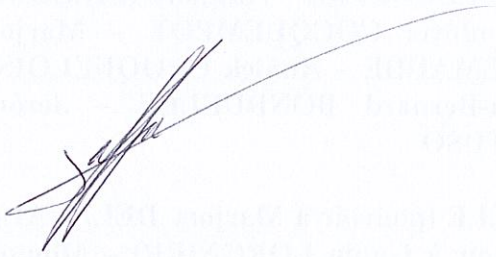
Chapitre 74 747888 – Participations autres organismes :
+ 4 367,74

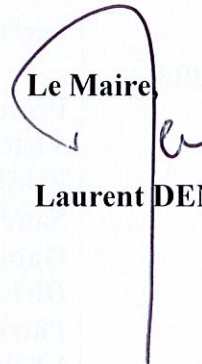
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les modifications proposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à
la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi
du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Estelle LECOFFRE



Le Maire,


Laurent DENIS

